



**Berne, le 25 mars 2020**

## **Coronavirus: l'examen fédéral de maturité professionnelle en période de restrictions sévères**

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a déclaré l'état de « situation extraordinaire » en raison de la pandémie de coronavirus et a renforcé les mesures de protection de la population. Ces mesures ne concernent jusqu'à présent pas l'examen fédéral de maturité professionnelle qui est prévu cet été. Pour les examens de maturité professionnelle organisés par les cantons, veuillez-vous renseigner auprès des autorités cantonales compétentes.

Pour le moment, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ambitionne d'organiser l'examen fédéral de maturité professionnelle comme prévu en été 2020 en respectant les prescriptions et recommandations émises par les autorités.

Cependant, le SEFRI ne pourra prendre une décision définitive que lorsque le moment d'évaluer la situation sera venu, et cela dans un délai relativement court par rapport à la session. Il prépare actuellement l'examen selon le calendrier prévu. Si cette situation venait à changer, il le communiquera aussitôt.

Même dans cette situation exceptionnelle, les directives d'examen en vigueur restent inchangées. Elles définissent clairement la forme et le contenu des différentes épreuves et sont valables pour tous. Ni le mode d'examen, ni la durée d'examen, ni la matière d'examen ne feront l'objet d'exceptions dues à une suppression de cours.

Si la session d'examen ne pouvait avoir lieu en été 2020, elle sera supprimée sans remplacement. En effet, le SEFRI ne dispose pour ses examens ni de ses propres locaux ni d'un personnel spécialisé employé de façon permanente. Il loue des locaux dans des hautes écoles et engage des enseignants du secondaire II et des responsables d'établissement scolaire comme examinateurs et experts. Ces deux facteurs limitent considérablement le créneau temporel.

### **La session 2020 pour l'examen fédéral de maturité professionnelle est prévue comme suit :**

- Examens écrites : 6 – 11 juillet 2020
- Examens oraux : 17 – 22 août 2020

Renseignements : [ebmp@sbfi.admin.ch](mailto:ebmp@sbfi.admin.ch)